

Plan d'action 2016-2017

Le 1 mars 2016

Art. 21 du Règlement d'ordre intérieur (ROI) : « Le CCCA dresse un rapport de ses activités et un plan d'action qu'il transmet au Conseil Communal pour le 1er mars de l'année qui suit l'exercice écoulé »

Pour que le plan d'action soit le plus pertinent possible, il doit correspondre aux missions du CCCA et notamment s'orienter sur « les besoins » (ROI Art. 2) et « les aspirations et les droits » (ROI Art. 3.3) des aînés.

Dans son Plan d'action 2015-2016 le CCCA avait annoncé qu'il « mènera une **enquête** auprès de et avec la population aînée de Watermael-Boitsfort afin que celle-ci puisse exprimer ses souhaits et priorités et ainsi orienter l'action du CCCA. « Cet objectif n'a pas été réalisé et est repris dans le présent plan d'action.

L'organisation de cette enquête demandera des efforts conséquents (mise sur pied des groupes de parole, etc.) et les résultats ne seront pas disponibles avant plusieurs mois.

En attendant, le CCCA s'attellera aux activités et à la poursuite des résultats énoncés dans le tableau qui suit. Ils sont présentés par rapport aux missions du CCCA (cf articles 2 et 3 du ROI) :

Missions – buts à poursuivre	Activités envisagées et résultats souhaités
Art. 2 - Le CCCA a pour mission de débattre des enjeux communaux afin de fournir au Conseil communal ou au Collège des Bourgmestre et Échevins des recommandations pour développer des politiques qui tiennent compte des besoins des aînés.	Le CCCA continuera d'étudier au préalable les documents préparatoires aux Conseils communaux intéressant les aînés afin de pouvoir, le cas échéant, produire des avis pertinents en temps utile pour ces Conseils , auxquels les membres effectifs assisteront à tour de rôle.
Art. 3.1 - examiner la situation des aînés tant du point de vue moral, matériel	L'enquête, déjà évoquée en début de ce rapport, rencontrera les aînés et les acteurs de terrain via des groupes de parole. La « fracture numérique » sera un des premiers thèmes

que culturel	abordés.
Art. 3.2 - contribuer à la valorisation des aînés dans la société et tendre à leur intégration effective dans la vie communautaire	<p>Une version digitale du « petit livre blanc des seniors » au contenu régulièrement actualisé sera disponible sur le site internet de la commune, sous la rubrique « Participation ».</p> <p>Lien http://watermael-boitsfort.be/fr/commune/participation/conseil-consultatif-communal-des-aines</p>
Art. 3.3 - faire connaître les aspirations et les droits des aînés	<p>Les résultats de l'enquête (voir plus haut Art. 3.1) seront discutés avec la population aînée de la commune afin de définir avec elle comment et avec quelles priorités leurs aspirations et droits peuvent être promus.</p> <p>La rubrique « la voix des seniors » du « 1170 » sera systématiquement utilisée pour informer les aînés et les inviter à réagir, notamment en utilisant l'adresse mail cccawbgavs@wb.irisnet.be ou le téléphone 02/674 74 71.</p> <p>Pour que les aînés puissent mieux suivre (et le cas échéant exprimer leur avis et suggestions sur) les travaux du CCCA, le nécessaire sera fait pour que les PV des réunions soient plus régulièrement disponibles sur les pages francophone et néerlandophone du site internet de la commune. Il en va de même pour les Plans d'action et Rapports d'activités.</p>
Art. 3.4 - guider le Conseil communal sur les questions relatives aux politiques et programmes de la commune qui ont une incidence sur la vie des aînés	<p>Voir Art. 2.</p> <p>Le nécessaire sera fait pour que les avis produits par le CCCA soient effectivement disponibles sur le site internet de la commune.</p> <p>Le CCCA produira plusieurs avis, portant notamment sur les sujets suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Suggestions pour réduire la fracture numérique</u> (un sujet incluant, à titre illustratif: comment commander un billet de train, recharger sa carte Mobib, faire des paiements ou sa déclaration d'impôts, réserver des places aux spectacles,

	<p>échanger des mails, utiliser Skype, les réseaux sociaux, les smartphones ...). Signalons que plusieurs membres sont prêts à s'investir à titre personnel dans la relance et le bon fonctionnement de l'EPN(Espace Publique Numérique), dont les activités pourraient également inclure une sorte de « DoItYourself-RepairCafé-Numérique ». L'avis aura l'ambition de 1° faciliter l'accès et l'usage des systèmes numériques existants et de 2° contribuer au re-design des systèmes dont l'utilisation pourrait et devrait être moins compliquée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>L'état des trottoirs et de la voirie en général</u> ▪ <u>Le règlement d'ordre intérieur du CCCA</u> ▪ <u>« Le 1170 », son look, son contenu, sa distribution et sa complémentarité avec les autres media d'information</u>
<p>Art. 3.5 - assurer un rôle fédérateur entre les activités, les initiatives et associations qui ont pour objet de répondre aux attentes spécifiques des aînés et éventuellement initier des activités et projets innovants</p>	<p>La mise-à-jour du petit livre blanc (voir plus haut Art. 3.2) devrait y contribuer. Voir également : la concertation évoquée sous le tableau.</p> <p>Organisation d'une conférence sur Parkinson avec l'Échevinat de la santé (en avril 2016).</p> <p>Le projet « Testament et funérailles » est à l'étude avec l'Échevinat de la santé"</p>
<p>Art. 3.6 - évaluer l'efficacité des politiques et pratiques de la commune qui concernent particulièrement les aînés</p>	<p>Cette question sera incluse dans l'enquête (voir plus haut Art. 3.1).</p>

Pour réaliser ce plan, le CCCA continuera sa **concertation** avec ces nombreux acteurs œuvrant pour et avec les aînés que sont le Bourgmestre, les Échevinats, le CPAS, la Commission 3ème âge, la Commission sociale (Coupole), le personnel de la commune, les associations rayonnant sur Watermael-Boitsfort, les CCCA

d'autres communes, la Coordination des Associations de Seniors (CAS), des experts du monde universitaire.

La concertation avec le « Gemeenschapscentrum Watermaal-Bosvoorde » (WABO) sera intensifiée.

Le CCCA continuera à mener régulièrement une **réflexion interne** sur l'efficacité et la pertinence de son action. Cette réflexion portera notamment sur son statut et sur l'étendue de son mandat. Comment par exemple répondre aux **demandes** invitant le CCCA à organiser (participer à) un projet innovant ?

Ce plan a été produit par le secrétaire, la présidente et les membres effectifs et transmis au Conseil Communal le 01 mars 2016. Merci à tous. Les questions sont les bienvenues. Prière de les adresser à cccawbgavs@wb.irisnet.be